

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le

ID : 084-218400349-20190411-DEL09110419-DE

**DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE
SEANCE DU 11 AVRIL 2019****Membres en
exercice :**

27

**Membres
présents :**

22

**Date de
convocation**

04/04/2019

L'an deux mille dix-neuf et le onze avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Joël FOUILLER**

Etaient présents : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN - DEBUE - MOREL - DANON - PALMA - SCHMITZ - SOLA - CASAMATTA - JULIEN - SILVY - DAMIGNANI - MAUREL - PHILIBERT - REYNAUD - FREYTAG - BILLAUD - LUSTENBERGER - MASSEY - CZIMER-SYLVESTRE - HERVIEUX - RAMOINO

Procurations : C. GIORGINI à V. DEBUE
S. HOSTALERY à J. DANON
F. UFFREN à E. PALMA
A-M. ROUBAUD à C. BILLAUD

Absent : D. LAGORCE

Secrétaire : Pascal GROSJEAN

Délibération n° DEL 09 – 11.04.19 : FINANCES – Subvention aux coopératives scolaires Maternelle et Élémentaire
Rapporteur : Claude MOREL

Les coopératives scolaires sont des associations, elles sont rattachées à l'OCCE84 (Office Central de la Coopération à l'École) association loi 1901 reconnue d'utilité publique et agréée au titre des associations complémentaires de l'école par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Les coopératives scolaires fonctionnent entre autre avec les subventions que la commune leur attribue, ces subventions sont attribuées suivant les mêmes critères que ceux définis pour l'ensemble des associations.

Il est ainsi demandé au conseil municipal d'approuver les aides proposées ci-dessous :

| | MONTANT DE LA SUBVENTION |
|-------------------------------|---------------------------------|
| COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE | 6 000,00 |
| COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE | 1 800,00 |
| TOTAL | 7 800,00 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les aides proposées indiquées ci-dessus.

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN - DEBUE - MOREL - DANON - SCHMITZ - SOLA - CASAMATTA - JULIEN - SILVY - DAMIGNANI - GIORGINI - MAUREL - PHILIBERT - REYNAUD - FREYTAG - HOSTALERY - LUSTENBERGER - MASSEY - CZIMER-SYLVESTRE - HERVIEUX - RAMOINO

Se sont abstenus : E. PALMA - C. BILLAUD - F. UFFREN - A-M. ROUBAUD

Fait à Caumont, le 11 avril 2019

Le Maire

Joël Fouiller

